

Assemblée Générale
22 mai 2018

Activités 2017

Avec et pour les familles

Udaf

Union départementale
des associations familiales

Bas-Rhin

L'Udaf, 3 sites au service des familles

Udaf
www.udaf67.fr

Réseau des parents
www.reseaudesparents67.fr

Aidants familiaux
www.aidants67.fr

Le rapport moral du Président (extraits)

L'Udaf a célébré ses 70 ans en 2016. L'idée était alors de nous appuyer sur l'exemple des pionniers de l'action familiale pour porter aujourd'hui, dans l'union de nos mouvements, une force d'interpellation renouvelée. Ce rapport d'activités 2017 donne la mesure de cet engagement pour et avec les familles, lorsqu'il s'agit de défendre le logement social en tant que modèle économique, de veiller à l'égal accès aux droits et à la santé, d'observer les besoins des familles confrontées aux fragilités, d'accompagner les parents, premiers éducateurs de leurs enfants.

Les associations font avancer les droits, par leur rôle d'alerte et par leurs propositions, mais il y a encore beaucoup de progrès à faire : pour concilier la vie familiale et la vie professionnelle, pour

développer les solidarités entre les générations et entre les territoires, pour prendre à bras le corps la question du vieillissement de la population et de la dépendance.

Les nouveaux outils que proposent l'Udaf et son réseau associatif au service des parents, au service des aidants, au service de toutes les familles, sont construits par des bénévoles qui consacrent leur temps pour l'intérêt général et par des professionnels qui mettent leur expertise au service de chacun, et en particulier de toutes celles et ceux qui attendent de la société une protection.

Que tous soient ici remerciés ainsi que nos partenaires qui nous font confiance et qui soutiennent notre action.

Alphonse PIERRE, président de l'Udaf Bas-Rhin

SOMMAIRE

● Les missions de l'Udaf	3	● Les services tutélaires et accompagnement	16 - 22
● L'organigramme	4	Le service de protection juridique des majeurs	18 - 19
● Vie associative	5 - 6	Le service accompagnement	20 - 21
● Donner avis et représenter les familles ...	7 - 10	Les services en faveur du logement	22
● Les actions de la convention d'objectif UNAF	11 - 12	● Les services support	23
● Les projets spécifiques portés par l'UDAF	13 - 15	● Les ressources humaines	24 - 26
		● Les ressources financières	27

Les missions de l'Udaf, un cadre légal et une légitimité associative

L'Udaf Bas-Rhin est l'union des associations familiales du département. Ses missions sont inscrites dans la loi (article L211-3 du code de l'Action Sociale et des Familles) :

● **Donner avis
aux pouvoirs publics**

● **Représenter
les familles auprès
des pouvoirs publics**

● **Gérer des services
d'intérêt familial**

● **Agir en justice**

*L'Udaf défend les
intérêts matériels et
moraux des familles.*

*Plus de 70 représentations
dans des instances locales
et départementales et plus de
300 représentations locales au
sein des Centres communaux
d'action sociale.*

*Accompagnement social
et budgétaire des familles,
protection juridique
des majeurs.*

L'Udaf est une force

L'Union regroupe des associations familiales qui ont la volonté commune d'être au service de l'intérêt de toutes les familles. Elles portent ensemble des sujets de préoccupation avec la conviction que ra semblées elles seront plus fortes que seules.

L'Udaf est un trait d'union

L'Union est un espace commun, elle favorise la coopération entre ses membres.

L'Udaf est un porte-voix

L'Union est un porte-voix pour les associations familiales et les familles. Elle recherche et met en œuvre tous les moyens pour que leur voix soit relayée et entendue dans le débat public.

L'Udaf est un lanceur d'alerte

Les associations familiales rassemblent les informations qu'elles collectent auprès des familles et confrontent entre elles leur observation sociale pour leur permettre d'alerter les pouvoirs publics sur les évolutions négatives et sur les besoins d'action.

L'Udaf, reconnue d'utilité publique et labellisée Maison pour les familles, est agréée Jeunesse et Education populaire, Service civique, association éducative complémentaire de l'enseignement public, association représentative des usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, association de consommateurs.

Organigramme

Conseil d'administration

34 membres,
issus de 14 associations

Bureau de l'association

- Alphonse Pierre, *président*
- Françoise Nehasil, *vice-présidente*
- Marlyse Philipp, *vice-présidente*
- Edmond Wolff, *vice-président*
- Marie-José Cailler, *trésorière*
- Martine Amrhein, *secrétaire*
- Kurt Jensen, *Assesseur*

Direction générale

- Dominique Leblanc, *directeur général*
- Isabelle Patouret, *directrice des services*

Ressources humaines

- 1 assistante RH

Comptabilité associative

- 1 comptable

22 rue du 22 Novembre
à Strasbourg
tél. 03 88 52 89 89

Les Services

Service supports

19 rue du
Faubourg National
à Strasbourg
tél. 03 88 52 89 89

Service administratif et financier

- 2 comptables
- 2 assistants de
gestion
- 6 aide-comptables
- Isabelle Tardif,
chef de service

Service juridique

- 2 juristes
- 1 assistante tutélaire
- Véronique Passemar,
cadre juriste
- Marie-Blanche Royer,
cadre juriste

Service accueil, courrier

- 7 agents

Protection juridique des majeurs

4 quai Charles
Altorffer
à Strasbourg
tél. 03 88 52 89 75

- 41 délégués
- 12 assistantes
tutélares
- Catherine Fragale,
chef de service
- Philippe Curien,
- Bernard Rasse,
- Virginie Ajavon-Orsini,
- Sylvie Schwoob,
*adjoints au
chef de service*

Accompagnement

19 rue du
Faubourg National
à Strasbourg
tél. 03 88 52 89 70

- 16 délégués
- 3 assistantes
tutélares
- Laura Biteaud,
chef de service
- Benoit Ambiehl,
*adjoint au chef de
service, responsable
équipe MAGBF*

Famille- Gouvernante

- Bérengère Pochet,
chef de service

Maison de Mertzwiller

- 3 gouvernantes
- 7 rue des Genêts
tél. 03 69 02 18 17

Maison de Saverne

- 3 gouvernantes
- 69-71 rue de Dettwiller
tél. 09 60 41 39 67

Maison de Weiler

- 3 gouvernantes
- 73 rue de la Vallée
tél. 03 88 09 98 66

Action familiale

22 rue du 22 Novembre
à Strasbourg
tél. 03 88 52 89 89

Animation du Réseau d'Accompagnement des Parents

- 3 chargés de mission
- 1 aide-documentaliste
- 1 secrétaire
- 1 emploi en service
civique
- Laura Biteaud,
chef de service

L'Udaf Bas-Rhin est affiliée à l'Union régionale des associations familiales (**Uraf Grand Est**) et à l'Union nationale des associations familiales (**Unaf**).

Vie associative

Une union d'associations : au 31 décembre 2017, l'union regroupe **39 associations adhérentes** et **18 312 familles adhérentes**.

■ La vie statutaire

Bureau : Election d'un nouveau bureau en juin - 10 réunions et une journée de séminaire.

Conseil d'administration : 4 réunions et un séminaire de travail le samedi 4 mars.

Assemblée générale : 16 mai à la Maison de la Région - renouvellement des membres du Conseil d'Administration avec l'entrée de six nouveaux administrateurs.

Assemblée générale extraordinaire : 11 octobre modification des statuts.

Commission de contrôle : 7 réunions pour vérifier et établir la liste de l'année de vote 2018.

Commission des finances : 2 réunions pour préparer les décisions du Bureau et du Conseil d'administration sur le vote et l'exécution des budgets.

Temps fort

8 février 2017 : débat
« **Eléments de compréhension et d'actualité sur la radicalisation. Quelle prévention ?** »

Quelle action avec les familles ? Avec Murielle Maffessoli, Observatoire régional de l'intégration et de la ville, Jean-Claude Herrgott, Préfecture du Bas-Rhin, Eric Poinot, Eurométropole, Milada Pantic, Sous-Préfète.



■ La commission développement associatif

Cette commission s'est réunie 2 fois en 2017. Dans le cadre du Plan de Développement Associatif, voté à l'Assemblée Générale 2017, elle a défini un programme de travail à mettre en œuvre autour des trois axes proposés par l'Unaf dans le cadre du travail national :

Animer : 2018, une conférence des mouvements par pôle thématique. La conférence des mouvements est un événement à périodicité régulière devant permettre de mobiliser toutes les associations, autour d'une ou de plusieurs ques-

tions fédératrices par lesquelles elles peuvent se présenter les unes et les autres, d'une part, et débattre ensemble sur des préoccupations communes.

Accompagnement des associations : appuyer, informer, former, outiller.

Accueillir – réactiver : rencontrer l'ensemble des associations adhérentes et associées.

Prospecter : recensement et définition des cibles.

1^{re} conférence des mouvements le 17 mars 2018

« **Accompagner les parents : enjeux et défis pour les associations !** »

A l'issue de la conférence, un débat ouvert à tous .

« **Les risques du soutien à la parentalité : logique institutionnelle et modèle managérial** » avec Gérard NEYRAND, sociologue, chercheur, professeur à l'université de Toulouse.

■ La participation au réseau



Union Régionale des Associations Familiales (URAF Grand Est)

Créée fin 2016, l'Uraf Grand Est a poursuivi son travail de mise en place d'une union régionale. Elle dispose depuis début 2018 d'un siège administratif situé à Nancy et d'un permanent à temps plein. Elle a proposé des représentants familiaux dans diverses instances : CARSAT, URAASS, CESER,... Elle a organisé une journée de formation en octobre à destination des représentants familiaux, administrateurs CAF.



Union Nationale des Associations Familiales

L'Udaf Bas Rhin participe aux réunions nationales : assemblée générale en juin à Blois, rencontre des présidents et des directeurs en mars à Montauban et en octobre à Paris.

Journées de travail organisées par l'Unaf : développement associatif, observatoire des familles, parrainage de proximité, Lire et Faire Lire.

Groupes de travail de l'Unaf : Information et soutien au budget familial, Famille Gouvernante, archivage, Document Unique de Délégation.

■ Secrétariat de la Médaille de la famille



© Philippe Schalk

« La médaille de la famille est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation ».

L'Udaf a instruit 8 dossiers auprès des services de la Préfecture qui a décerné des médailles à huit mères de famille.

■ L'Observatoire régional de la famille

« Pour qu'une politique de soutien à la parentalité soit universelle et s'adresse à tous les parents, il est nécessaire de bien connaître la diversité de leurs besoins et de leurs attentes. »

Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'UNAF

Depuis 2017, le réseau de l'observatoire des familles est passé aux enquêtes en ligne et l'engagement des UDAF dans ce domaine s'est avéré encore plus important. **En 2017, près de 32 000 familles se sont exprimées en ligne sur leur rôle de parent ayant 3 enfants et plus**, dans 56 départements. Ces résultats réalisés avec l'aide de sociologues apportent de nombreux enseignements sur les besoins selon la taille de la famille, son département d'habitation ou son niveau d'éducation. Autant de données qui doivent permettre aux services publics, associations ou organismes privés de construire une offre de service aux parents qui répondent vraiment à leurs besoins.

Donner avis et représenter les familles

Les représentants familiaux sont **des bénévoles**, désignés ou proposés par l'Udaf. Ils défendent des positions travaillées collectivement sur toutes les questions d'intérêt familial qui tiennent compte **des réalités vécues par les familles**.

■ Politique familiale – Politique sociale

Politique familiale

Représentations :


- **Caisse d'Allocations Familiales :**
8 représentants familiaux.
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie :**
2 représentants familiaux dans les instances.
- **Régime Local d'assurance maladie :**
1 représentant.

Caisse d'Allocations Familiales

Les membres du conseil d'administration exercent au titre de la CAF des représentations dans les associations et institutions partenaires de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'ensemble du territoire du département. Cela nécessite une forte mobilisation de leur part.

Réélection du conseil d'administration en janvier 2018

Installation de la nouvelle délégation CAF, le 9 Janvier 2018 avec la réélection de Jacques Buisson à la Présidence.




« En 2017, les inégalités considérées comme les plus graves par les Français se révèlent être les plus répandues au sein de la société : la possibilité de se soigner correctement, de pouvoir travailler et de se loger. Face à ces inégalités, l'UDAF soutiendra les dispositifs garantissant l'égal accès aux droits. Notre Union compte jouer pleinement son rôle de défense de l'intérêt des familles, de force de propositions et d'expertise. »

Catherine Roth-Maurer,
représentante familiale à la CAF

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Les représentants familiaux sont au nombre de 2, ils ont été renouvelés dans leur fonction en 2017.



« Je siège au Conseil de Surveillance de la CPAM du Bas-Rhin au titre des représentants des usagers. Je veille à ce que l'intérêt de toutes les familles soit pris en compte dans la politique de la CPAM. J'observe que la CPAM s'inscrit dans une démarche d'ouverture, d'information et de dialogue avec les usagers et développe une politique de communication à l'intention des professionnels de santé. »

Dorothee Hoeffel, représentante familiale à la CPAM

■ Santé

L'Udaf siège au sein des instances des établissements hospitaliers et des services de santé par des représentants des usagers.

Les représentants des usagers veillent au respect des droits des usagers mais aussi de leurs proches et à une amélioration continue de la qualité des soins. Les rapports de mandat montrent leur engagement.

L'année 2017 a été celle d'un fort renouvellement des représentants : ABRAPA, centre hospitalier de la Lauter, centre hospitalier de Molsheim, centre hospitalier de Bischwiller, centre hospitalier d'Erstein, centre hospitalier de Saverne, Clinique du Ried et de l'III, Schiltigheim, Clinique Ste Odile Haguenau, centre hospitalier Groupe Saint-Vincent, hôpital « La Grafenbourg » Brumath, Hôpital de Rosheim, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, Hôpital de Sarre-Union, Maison de Santé Bethel.

Deux représentants des usagers, proposés par l'Udaf ont été nommés au Conseil Territorial de Santé 4.

« C'est un lieu important de décisions.
Dans le cadre de mon mandat de représentante
familiale, je veillerai à relever les inégalités
en matière de politique de santé et à faire
remonter les dysfonctionnements »

Angèle Ratzmann, représentante familiale CTS 4

A noter

Création le 21 mars 2017 de l'UNAASS, (l'Union Nationale des Associations Agréées du Système de Santé) et **le 11 juillet de l'URAASS Grand Est**. Nouvellement dénommée France Asso Santé Grand Est, la présidence est assurée par Jean-Michel Meyer. Angèle Ratzmann de la CSF (confédération syndicale des familles) a été élue au collège familles et est membre du bureau.



France
Assos
Santé
La voix des usagers

■ Politique sociale – Solidarités

Les représentants dans les CCAS

La Loi NOTRe rend facultative l'existence d'un CCAS dans les communes de - 1500 habitants. Un certain nombre de CCAS a été dissous sur le département. L'Udaf a mis en place une veille pour en suivre l'évolution.

Sur les 302 délégués familiaux que comptait l'Udaf au début de l'année, une cinquantaine ont vu leur CCAS disparaître et leur mandat s'achever sur décision du Conseil municipal. Seules quelques communes ont créé, suite à la suppression de leur CCAS, une commission consultative municipale qui intègre les anciens membres du CCAS.



■ Handicap – Vieillesse

Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

4 représentants familiaux nommés dans l'instance.

Instance participative et consultative sur les questions de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie tant sur le volet des personnes âgées que celui des personnes handicapées.

« L'année 2017 était une année d'installation pour cette instance qui fusionne le CODERPA et le CCPH. En 2018 les travaux devraient être plus concrets. En tant que représentante des familles, je veillerai à une meilleure adéquation de l'offre au regard de la demande sur les territoires, et à une diversification de l'offre sans rupture dans les parcours ».

Virginie Ajavon-Orsini, représentante familiale

■ Education – Enfance – Jeunesse – Parentalité et droit de la famille

Soutien à la parentalité

Le Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) du Bas-Rhin

L'année 2017, a vu l'évaluation du Schéma Départemental d'Accompagnement des Parents du Bas-Rhin par un cabinet extérieur. Une évaluation dont les conclusions ont été très positives. Par ailleurs, le SDAP a été prorogé jusque fin 2018.

L'udaf participe au :

- **Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents (CCPAP)**, représentant, Alphonse PIERRE, 3 réunions en 2017 et à la
- **Commission Départementale d'Accompagnement des Parents (CDAP) :**

La Commission réunit les représentants des acteurs de la mise en œuvre des priorités du Schéma Départemental de l'Accompagnement des Parents. Sa composition est arrêtée par le Comité de Coordination des Politiques d'Accompagnement des Parents. Elle s'est réunie une fois en 2017.

■ Education - enfance

Le **groupe temps de l'enfant** a progressivement évolué dans la thématique sur laquelle il travaillait à savoir celle des rythmes scolaires. Il a souhaité réaliser un support ludique de médiation pour favoriser la relation Ecole – Famille, support qui sera utilisé dans les espaces parents. Il s'est réuni à 8 reprises en 2017.

Par ailleurs, les membres du groupe participent au groupe de travail de l'Education nationale concernant « la charte de la coéducation » et ont contribué à la finalisation de l'outil.

■ Droit de la famille

Représentations

La Commission d'agrément pour l'adoption d'un enfant pupille de l'Etat ou venant de l'étranger, 1 représentante.

La commission s'est réunie 10 fois en 2017.

Au 31 décembre 2017 le Département comptait 212 agréments en cours de validité contre 230 au 31 décembre 2016 et 252 au 31 décembre 2015.

Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat, 1 représentante.

Le Conseil de famille des pupilles de l'Etat et le représentant du Préfet, tuteur, exercent l'autorité parentale à l'égard des pupilles de l'Etat du département. Composé de 8 membres titulaires, il comprend deux conseillers départementaux, quatre membres d'associations à caractère familial et deux personnes qualifiées. Il examine au moins une fois par an la situation de chaque enfant en l'envisageant en particulier au regard de l'adoption, lorsqu'un projet est possible. Il a également pour mission de désigner les parents adoptifs. En 2017, le Conseil de famille s'est réuni 6 fois.

■ Habitat et cadre de vie

Des représentants chez les bailleurs sociaux et dans toutes les instances.

Représentations :

- **CUS Habitat :**
Conseil d'administration, bureau, commission d'appel d'offres, commission d'attribution des logements (75 réunions par an).

- **OPUS 67**
- **Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).**
- **Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE).**
- **PACT Bas-Rhin**
- **Plan départemental d'action pour**

le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

- **Fonds de Solidarité Logement (FSL).**
- **Association d'accueil et d'hébergement pour les jeunes (AAHJ).**
- **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO).**

- **Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).**
- **Commission DALO.**
- **Association GALA.**

Temps Fort

L'Udaf Bas-Rhin s'est associée à l'appel lancé par le collectif national « **Vive l'APL** » pour que les économies budgétaires envisagées ne se fassent pas sur le dos des locataires, que ce soit de façon directe par la baisse des allocations versées, ou de façon indirecte, par la casse du modèle économique du logement social. Elle a été signataire localement de l'appel à manifester le 17 octobre.



■ Surendettement

1 représentant à la **commission de surendettement** - Banque de France (16 réunions en 2017).

■ Emploi

L'UDAF a un représentant au sein du Conseil d'administration de la **Mission locale Alsace-Nord**.

■ Transport et cadre de vie – Services publics

L'Udaf siège au **Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPI)**, au Service Public de l'Education Routière et du permis de conduire. L'Udaf par-

ticipe aux travaux des **Commissions consultatives des services publics** de Strasbourg, de l'Eurométropole, du Département, au comité d'usagers de la Préfecture du Bas-Rhin.

Les actions de la convention d'objectif UNAF

Conformément au Code de l'Action sociale et des Familles, les missions générales de l'UDAF se complètent par des actions définies par voie conventionnelle établie avec l'UNAF. Ces actions déclinent localement les priorités définies entre l'Etat et l'UNAF. C'est ainsi qu'ont été définies les actions conventionnelles de l'Udaf Bas-Rhin, valant pour les cinq années à venir (2016 à 2020).

■ Espaces parents en milieu scolaire

L'action porte sur la nécessité affirmée d'une coéducation positive dans l'intérêt de l'enfant entre la famille, premier éducateur, et l'Ecole, principale vecteur de socialisation, de citoyenneté et d'apprentissages.

Elle vise à instaurer un dialogue en impliquant les parents dans la vie scolaire, en portant une attention particulière à toutes les familles qui peuvent être éloignées des codes de communication entre parents et enseignants, par manque de confiance ou en raison d'obstacles linguistiques ou culturels ou pour toute autre raison.

Les associations familiales, préoccupées par tous les « temps de l'enfant » (scolaires et extrascolaires), viennent en appui à tous les parents concernés par l'éducation de leur(s) enfant(s).

L'objectif de l'action est de devenir l'un des acteurs de l'animation des « espaces parents », pour des actions auprès des parents.

Le groupe temps de l'enfant de l'Udaf conçoit un support ludique de médiation qui serait utilisé dans le cadre des « espaces – parents ». Il a été présenté à l'UNAF lors d'une journée du groupe de travail en décembre.

■ Lire et Faire Lire en 2017



- Une double coordination Udaf Bas-Rhin et ligue de l'enseignement.
- **256 bénévoles intervenants** dans tous les lieux accueillant des enfants (des structures petite enfance au lycée en passant par des CSC, médiathèque, la maison d'arrêt, ...).
- **50 bénévoles** intervenant dans les structures petite enfance et associations familiales.
- **Plus de 55 structures** petite enfance et associations familiales.
- **11 formations réalisées**, lecture théâtralisée, la communication avec les enfants, la littérature enfance, les supports de narration.
- **10 ateliers d'échanges** entre bénévoles sur des thématiques différentes.
- **20 participations à des manifestations** grand public (salon seniors, la rentrée des associations, le Village du partage).
Site : <https://lireetfairelire67.wixsite.com/lire-et-faire-lire>

Temps Fort

La rentrée des bénévoles s'est déroulée autour d'une manifestation qui a réunie une cinquantaine de bénévoles. Cette journée a été l'occasion de mettre en place des ateliers avec le concours des médiathèques partenaire de cette journée qui ont animé ces temps, autour de lectures diverses, de thématiques abordées, de support de narration. Florence PIROSE, psychanalyste a éclairé autour de son intervention les bénévoles sur les contes et leurs effets sur les enfants.

Enfin un partenariat rapproché avec RecycLivres et les éditions du Pourquoi Pas, ont permis de présenter ces deux associations et la vente d'ouvrage.



■ Parrainage



Le parrainage d'enfants est une démarche de prévention et d'accompagnement à la parentalité qui permet de favoriser la construction et la reconstruction de liens sociaux tant pour l'enfant que pour sa famille, dans le respect de l'autorité parentale.

L'action porte sur le développement du parrainage de proximité dans le Bas-Rhin en appui à l'association Dessine-moi une passerelle, association familiale membre de l'Udaf dont cette activité est l'objet spécifique. [Contact : assoc.dmp@gmail.com](mailto:assoc.dmp@gmail.com)

Une autre aventure... Témoignage d'une marraine

« Des mois déjà que l'idée me taraudait, l'envie de transmettre, de partager était toujours là.

Durant l'été j'ai découvert sur internet l'association « Dessine-moi une passerelle » qui propose du parrainage de proximité. J'ai pris contact avec l'association, nous sommes allés à une réunion d'information. Nous avons muri notre projet avec les bénévoles de l'association et puis j'ai rencontré une famille en demande d'une marraine. Ce fut un grand jour, l'après-midi où nous avons accueilli pour la première fois la petite M., 7 ans.

J'étais très tendue ce matin-là et j'ai eu une grosse crise de doute sur le bien-fondé de notre démarche. Et puis ce premier après-midi m'a vraiment réconforté sur notre

légitimité : c'est une gamine attachante, vivante, démonstrative, qui profite à fond de ce qu'on lui propose. Elle s'est éclatée avec le chien, on a marché plus d'une heure pour profiter du soleil, avant de rentrer faire un gâteau au chocolat pour le goûter. Des activités simples, qui lui ont plu et que nous avons aimé partager avec elle.

Le contrat est clair, je suis sa marraine, mon rôle est de lui proposer d'autres horizons que son quotidien qui n'est pas toujours facile et elle de son côté déborde d'affection à partager... Tout le monde est gagnant au fond ! Il n'est pas question de « remplacer » ou de « combler », c'est simplement une autre aventure... »

■ Point Conseil Budget



Le PASS contre le surendettement a été créé pour accompagner les personnes dont la situation n'entre pas dans le cadre des dispositifs légaux. Il fonctionne avec des bénévoles des associations familiales et des salariés des associations et de l'Udaf. Il traite en particulier de :

- la formation des bénévoles : besoin, choix des thèmes et intervenants,
- l'évolution du cadre législatif relatif à la procédure de surendettement,
- le fonctionnement des permanences,
- le développement des ateliers collectifs,
- la communication auprès des réseaux associatifs et du champ médicosocial,
- l'amélioration des outils de suivis,
- la recherche de nouveaux partenaires et financements,
- l'évaluation du dispositif.

En 2016, le dispositif a été labellisé **POINT CONSEIL BUDGET** dans le cadre de l'expérimentation nationale. Nous participons également activement aux travaux conduits par l'Unaf, qui vise la création, au niveau national de service ou **mission ISBF (Information et Soutien au Budget Familial)**. L'objectif étant de développer au sein de chaque Udaf des **actions de prévention** et de traitement du surendettement.

Cette année, notre réflexion a notamment porté sur :

- la valorisation de nos actions par l'autoévaluation et l'identification de son impact social ;
- le reporting et l'élaboration d'un système d'information partagé.

Au 1^{er} janvier 2017, nous suivions 99 personnes au sein de l'Udaf. Au cours de l'année, 88 nouveaux suivis ont été enregistrés. Au 31 décembre, 151 personnes étaient accompagnées. La pyramide des âges des suivis entrés en 2017 montre une forte représentation des quarantenaires masculins.

EN 2017, en plus des accompagnements provenant du dispositif PASS contre le surendettement, les accompagnements ont été réalisés :

- 4 auprès des salariés des ministères des finances, ainsi que 7 personnes ayant participé à l'atelier collectif MON BUDGET.
- 14 personnes ont bénéficié d'un suivi dans le cadre de l'OPAH (propriétaires devant assurer des travaux de réhabilitation de leur logement, dans le cadre d'une OPAH (opération pour l'amélioration de l'habitat) de l'Eurométropole de Strasbourg).
- Ateliers collectifs MON BUDGET : 12 personnes ont participé à l'atelier réalisé auprès des salariés de l'entreprise d'insertion Elsau'Net.
- 1 session de formation a été organisée par la CSF en février sur l'approche systémique et la gestion des émotions dans un cadre professionnel (2 jours).

Les projets spécifiques portés par l'Udaf

■ Le CIAAF 67

(Collectif Inter associatif d'Aide aux Aidants Familiaux)

Un site internet « Parole aux Aidants »

Depuis un an, le CIAAF développe un site internet « **Parole aux Aidants** ». Ce site participatif permet aux associations de promouvoir leurs actions et leurs manifestations, on y trouve également des témoignages ainsi que des informations techniques. Les retours sont encourageants. En un an

d'activité, plus de 2 400 personnes ont consulté le site dont certains plusieurs fois (2 300 sessions). Ce n'est pas moins de 10 300 pages consultées. Le site est en cours d'amélioration et de réflexion afin de le rendre encore plus attractif et efficient.

Conférence-débat : « Concilier vie familiale et vie professionnelle »



Le 6 novembre, une après-midi de travail a été consacrée à **la conciliation vie familiale et vie professionnelle** avec la participation du Dr A. BERARD, médecin de santé publique qui coordonne des études sur les salariés-aidants. Après une présentation des résultats des études en cours, un débat a été organisé avec des témoignages d'aidants familiaux, de professionnels associatifs et de syndicats de salariés.

■ Les Espaces de vie sociale (EVS)

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) sont des structures associatives agréées par la CAF du Bas-Rhin pour animer la vie locale. A ce titre, elles étayent les autres priorités de l'action familiale (politique d'accompagnement des parents et politique jeunesse) tout en veillant aussi bien à inscrire leurs actions dans les envies et besoins des habitants qu'à les impliquer au maximum dans ces actions et les prises de décisions. Les EVS constituent localement des appuis incontournables du Réseau Départemental d'Accompagnement des Parents.

En 2017, l'accompagnement des EVS par l'UDAF du Bas-Rhin s'est fait sur plusieurs axes, se recoupant parfois :

- **Travail en lien avec les besoins de chaque association** dans la réalisation de leur projet ou le renouvellement de leur agrément. Fin 2017, l'Udaf Bas-Rhin accompagnait 19 EVS avec agrément en cours.
- **Accompagnement de structures en préfiguration** (c'est-à-dire souhaitant obtenir l'agrément EVS) dans la construction spécifique de ce projet, et la conformité de celui-ci avec les attentes et dynamiques correspondantes. En 2017, participant à l'amélioration du maillage du département, l'UDAF du Bas-Rhin a accompagné 12 nouveaux EVS en préfiguration.
- **Mise en relation de structures géographiquement proches**, chargées de l'animation de la vie locale (EVS, CSC, MJC). Nous avons par exemple initié des rencontres pour les EVS en préfiguration du CIDFF et de l'AGF, à Wissembourg.
- **Travail en concertation avec les autres têtes de réseau** (Fédération des Centres Sociaux et Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture) et la CAF, dans la continuité des besoins et envies ayant émergé lors de la rencontre de l'ensemble des EVS du Bas-Rhin fin 2016.

■ Le réseau d'accompagnement des parents

Le pilotage de l'animation du Réseau d'accompagnement des parents est confié depuis janvier 2015 à l'Udaf par le CCPAP (comité de coordination des politiques d'accompagnement des parents), et ce, dans le cadre du Schéma

Départemental d'Accompagnement des Parents (SDAP) du Bas-Rhin. Pour remplir cette mission, nous visons :



2 FINALITÉS

1. Permettre à tous les parents, professionnels, bénévoles d'**avoir accès à l'offre globale, départementale, d'accompagnement des parents**
2. Permettre à tous les parents et intervenants de **construire des projets ensemble**

4 OBJECTIFS

1. **Fédérer** les parents et les intervenants de l'accompagnement des parents
2. **Capitaliser et faire connaître les actions** auprès de tous les parents
3. **Soutenir méthodologiquement** les parents et les intervenants
4. **Capitaliser et diffuser les outils** et les bonnes pratiques déployés au sein du Réseau

Pour tendre vers ces finalités et mettre en œuvre la réalisation de ces objectifs, le pilote de l'animation du Réseau mène une triple démarche :

- **Une animation départementale** à partir de l'exploration et l'exploitation de thématiques partagées et des situations du Parcours parents.
- **La mobilisation de dynamiques territoriales.**
- **L'apport de ressources** vers les acteurs et parents.

La structuration du Réseau a été pensée autour de deux catégories d'acteurs relais, qui sont :

- **Les ambassadeurs** : représentant d'une institution signataire du SDAP, il porte la voix du Réseau
- **Les référents locaux** : acteur local implanté et connu sur son territoire, il décline les 4 axes d'intervention portés par le Réseau.

Le comité de pilotage technique est formé de l'Udaf (pilote) et deux associations (Rescif et Le Furet).

L'animation du Réseau s'appuie sur des rendez-vous, maintenant bien identifiés par les acteurs :

Les Matinales : rencontre mensuelle pour découvrir et expérimenter des outils d'animation de groupes de parents proposés par le pilote de l'animation et/ou des acteurs. Elles permettent de valoriser, faire connaître, mutualiser, faire évoluer, utiliser autrement ... des outils. **9 Matinales ont été proposées en 2017** sur l'ensemble du département.

Les Locales : mises en place pour redynamiser les territoires et impulser ou maintenir des mobilisations locales, ces rencontres sont maintenant thématiques. Elles permettent

d'aborder la même thématique sur différents territoires. En 2017, elles ont notamment rassemblé une soixantaine d'acteurs autour des présentations des actions financées par les dispositifs CLAS et REAAP. Au printemps, Les Locales consacrées à la question de **l'implication des parents**, ont réunis près de **80 personnes**.

Nous nous appuyons également sur les supports de communication que nous faisons évoluer pour mieux répondre aux besoins des acteurs et des parents, comme ce fut le cas en 2017 pour notre site internet : www.reseaudesparents67.fr

Le site du Réseau des parents a bénéficié, en 2017, d'un passage en responsive design pour une navigation plus intuitive. Le site permet aux acteurs de renseigner leurs actions sur le site qui sont ensuite géolocalisées et identifiées par situation du parcours parents. En un clic sur la carte, les visiteurs découvrent les actions et événements. Il offre aux acteurs et institutions de faire connaître leurs actualités en première page.

Des informations pratiques ainsi que les liens vers les associations supports en fonction des situations du parcours parents, mais aussi sur les financements sont disponibles.

En 2017, 2 lettres ont été publiées. Toutes les Lettres sont consultables sur site : www.reseaudesparents67.fr

Animer le Réseau d'accompagnement des parents, c'est aussi :

Recenser et mettre à disposition des acteurs des outils, ouvrages et autres supports vidéo au centre de Ressources de l'Udaf.

Créer des outils au service des acteurs de l'accompagnement des parents.

■ Le FIPEN (Fonds d'Intervention Présence Educative sur le Net)

Le déploiement des outils numériques, largement « pris d'assaut » par les jeunes, fait l'objet de nombreuses peurs de la part des parents, mais présente aussi des opportunités et des réalisations positives. Les professionnels se posent également de nombreuses questions face à l'utilisation du numérique par les jeunes auprès desquels ils interviennent et tentent de développer des outils pour les accompagner. Dans ce contexte, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales souhaite promouvoir le développement de démarches innovantes sur les départements, en matière de « **présence éducative sur Internet** ».

Le Conseil d'Administration de la CAF du Bas-Rhin a décidé fin 2016, de s'engager dans cette démarche, en initiant un **travail partenarial avec la Fédération des Centres Sociaux, la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture, la Maison des Adolescents et l'Union Départementale des Associations Familiales**. Un comité de pilotage inter partenarial a ainsi été mis en place pour soutenir le développement d'actions permettant d'assurer une présence auprès

des jeunes et de leurs familles, tant au niveau physique que via les outils numériques.

Les partenaires ont travaillé à l'organisation d'**une journée de sensibilisation Présence Educative sur le Net**, qui s'est tenue le 13 juin à l'Eurométropole de Strasbourg. Cette journée, destinée aux professionnels et bénévoles intervenant sur cette thématique, a réuni près de 130 participants, intervenants jeunesse et acteurs du Réseau des Parents.

Par ailleurs, **un appel à projet** a été lancé courant mai pour promouvoir le développement d'actions innovantes en matière d'accompagnement des jeunes et des parents sur cette thématique. Les projets peuvent être déposés tout au long de l'année et sont validés par le comité de pilotage inter partenarial.

Les informations relatives à cet appel à projet sont disponibles sur le site du Réseau des Parents :

www.reseaudesparents67.fr

En 2018, le FIPEN est reconduit.

■ Information et soutien aux tuteurs familiaux

La plateforme de tuteurs familiaux :

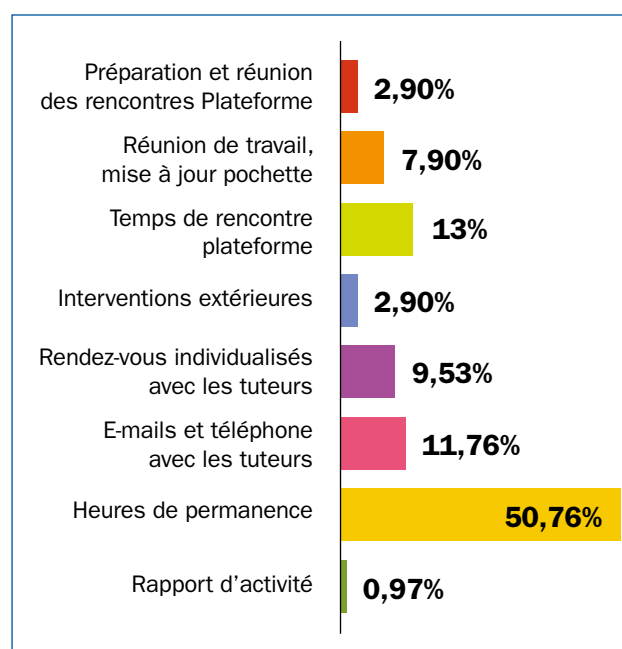
Depuis janvier 2011, la plateforme d'information et de soutien aux tuteurs familiaux propose des rencontres collectives avec les tuteurs familiaux (en 2017 cinq samedis), une permanence physique le mercredi et des entretiens sur rendez-vous. Les deux animateurs de la plateforme répondent également de façon individualisée aux questions des tuteurs familiaux par échange de mails, par voie téléphonique et leur fournissent toute documentation utile.

La difficulté du tuteur familial réside dans plusieurs aspects :

- Appréhender la protection de la personne et /ou la protection des biens, faute de connaissance du cadre légal,
- Arriver à se détacher du lien familial pour investir le mandat judiciaire,
- Des tuteurs vieillissants ayant du mal à maîtriser les technologies nouvelles que nécessitent l'usage du net pour ouvrir les droits de la personne (caf, ameli,..).

Pour la première fois en 2017, la plateforme a bénéficié d'un financement dédié de la part de l'Etat.

Quelques chiffres :



Quelques retours de tuteurs familiaux ayant eu recours à la Plateforme :

« Réunion d'information particulièrement enrichissante pour moi, je tiens encore vivement à vous en remercier... »

« Merci pour vos conseils, votre disponibilité, aujourd'hui l'application de la loi et le bon sens se rejoignent. »

« Je tiens à féliciter chaleureusement l'Udaf pour ses actions, les rencontres avec les familles, les débats thématiques réguliers, documents à l'appui, l'accueil impeccable, ... »

Les services tutélares et accompagnement

L'Udaf administre des services aux personnes dont la ligne directrice repose sur la défense, la représentation, l'accompagnement des familles les plus fragiles.

L'axe accompagnement

- Mise en œuvre de l'évaluation externe de février 2017 à juillet 2017.
- Réflexion sur le cœur des métiers dans le cadre de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).
- Mise en œuvre de la réorganisation des missions administratives.
- Réorganisation du process ouverture des mesures au service PJM.

L'axe partenarial

- Les interventions/formations auprès de nos partenaires.
- Les relations avec les partenaires institutionnels.

Les points forts de l'année au regard du projet des services

L'axe veille au sens de la protection des droits des personnes, en interne et en externe

- Organisation de 1 journée plénière de l'ensemble des salariés en janvier 2017.
- Continuité des réflexions dans le cadre du service aux usagers et de la notion de bienveillance.
- Formation professionnelle CNC, Certificat National de Compétence.

L'axe développement d'outils et organisation des moyens logistiques au service d'une meilleure prise en compte des conditions de travail

- Le déploiement du nouveau logiciel métier Evolution.

Temps fort 2017

Evaluation externe réalisée par le Cabinet ELIANE sous le regard de la loi 2-2 (du 2 février 2002).

Evaluation satisfaisante dans l'ensemble, recommandations :

- Personnalisation de l'accompagnement des personnes.
- Favoriser la participation des usagers aux services.
- Favoriser la participation et la concertation des partenaires.

■ 2107 : Evaluation externe des services PJM – MJAGBF et Familles Gouvernantes

Déroulé :

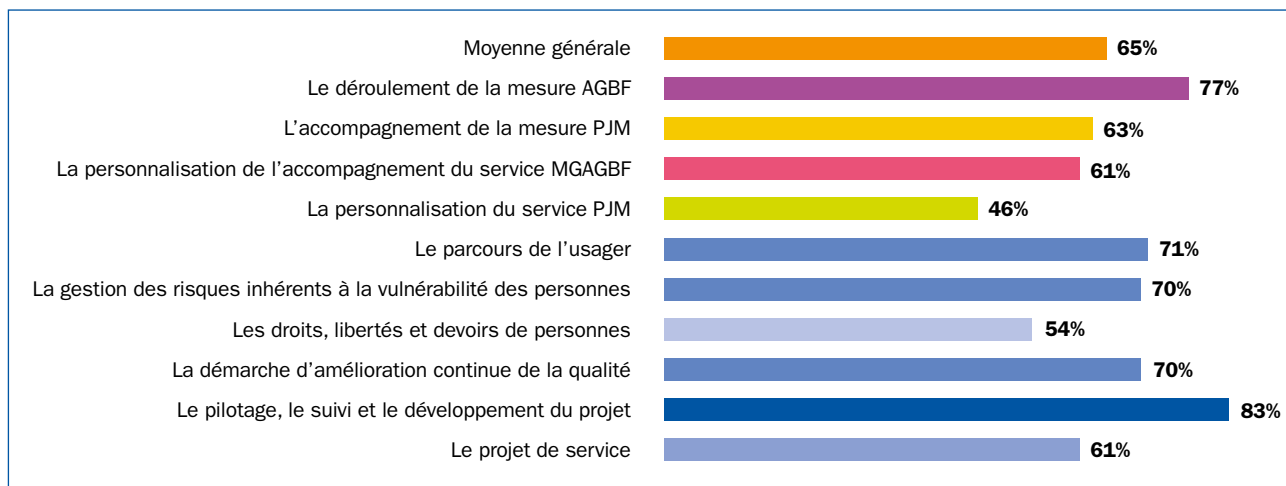
- **Janvier – Mars** : Appel à candidature et choix de l'évaluateur.
- **Avril – Octobre** : Conduite de l'évaluation – Elaboration des préconisations – Rédaction du rapport final.
- **Début novembre** : Envoi rapport final aux autorités de tutelles.

Evaluateur externe :

Eliane Conseil
SANTÉ | SOCIAL

Conclusions :

La cotation des 8 dimensions couvrant les grandes questions évaluatives des services PJM et MJAGBF.



EXTRAITS DE L'APPRÉCIATION GLOBALE DE L'ÉVALUATEUR EXTERNE Services PJM et MJAGBF

Les services disposent d'appuis dans la réalisation de leurs missions, leur permettant de se focaliser sur leur cœur de métier. Ainsi, les professionnels travaillent de concert avec des secrétaires, une équipe de comptables, un service juridique et des référents thématiques spécialisés. L'UDAF 67 a structuré une politique de gestion des ressources humaines cohérente avec ses missions et cherche à déployer des outils de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

Suite à son évaluation interne, de nombreuses actions d'amélioration ont été travaillées et des procédures formalisées. Un certain nombre d'outils indispensables au pilotage de la démarche qualité et de l'activité en général, ne sont pas complètement déployés. L'organisation des locaux est un frein au déploiement de l'activité, puisque les conditions d'accueil des usagers ne sont optimales, tandis que la répartition sur divers sites ne favorise pas transversalité et les échanges de pratiques entre les services.

En termes d'accompagnement, aucun des deux services ne déploie le projet personnalisé. La personnalisation de l'accompagnement globalement effective commence à être formalisée à partir des DIPC/DIPM. L'appropriation de cet outil comme support à l'accompagnement et à la participation de l'utilisateur reste un axe de progrès majeur. Le service n'a pas encore développé d'outils permettant d'appuyer l'évaluation initiale de la situation, la formulation des objectifs. La participation des usagers à la mesure et la coordination avec les partenaires ne sont pas encore correctement déployés. La démarche de personnalisation est mieux intégrée par les professionnels du service AGBF.

D'une manière générale les modalités d'intervention des professionnels traduisent leur souci de s'adapter aux situations et de mettre en œuvre un accompagnement de qualité face à des situations très complexes. **Un des enjeux forts porte sur le développement, la formalisation et le partage d'outils et de pratiques professionnelles en y associant un projet personnalisé et en valorisant la participation des usagers.**

Service Familles Gouvernantes

Le dispositif « Familles Gouvernantes » apporte une réponse innovante auprès de personnes d'une santé physique et mentale très fragile, ayant des difficultés sociales et familiales, en incapacité de vivre de manière autonome dans un logement de droit commun, leur permettant une insertion à la vie quotidienne par le logement. Le dispositif bénéficie des ressources et fonctions supports de l'association et une étroite collaboration avec le service PJM. Le dispositif répond totalement à ses missions.

La direction est attentive à prendre en compte les grands principes qui régissent l'accompagnement à la vie quotidienne des personnes en situation de vulnérabilité. La mise en œuvre de ces principes reste encore peu formalisée. C'est dans ce cadre que la direction a souhaité, à l'issue d'une évaluation interne, faire procéder à une évaluation externe du service pour l'inscrire dans une politique continue d'amélioration de la qualité.

Avec cette évaluation externe, **des pistes de travail ont pu être dégagées pour envisager l'évolution d'un service destiné à accompagner dans la durée le public accueilli.**

■ Le service de protection juridique des majeurs



4 quai Altorffer

LES MESURES

La mesure de sauvegarde, mesure provisoire

Mesure de protection temporaire. La durée de la mesure ne peut excéder un an, renouvelable une seule fois. La sauvegarde de justice permet de protéger la personne contre des actes qu'elle aurait accomplis ou au contraire négligés d'accomplir. Durant la sauvegarde la personne conserve ses droits sauf si un mandat spécial prévoit des actes particuliers. La personne garde sa capacité juridique à l'exception d'actes spéciaux par décision du juge.

La mesure de curatelle, mesure d'intervention sociale et d'assistance

Le juge peut prononcer, pour une durée limitée, une curatelle pour toute personne qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être assistée ou contrôlée d'une manière continue, dans les actes importants de la vie civile.

- **Curatelle simple** : la personne protégée accomplit seule les actes de gestion courants mais elle devra être assistée par le mandataire pour tous les actes importants de la vie civile.
- **Curatelle renforcée aux biens et/ou à la personne** : il s'agit d'une curatelle aggravée dont la mission est pour la mandataire judiciaire, de percevoir seul les revenus de la personne protégée, de régler ses dépenses auprès des tiers à partir d'un compte ouvert au nom de l'intéressé.

La mesure de tutelle, mesure de représentation

- **Tutelle aux biens et/ou à la personne** : le juge peut prononcer, pour une durée limitée, une tutelle pour toute personne qui doit être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile. Le mandataire judiciaire réalise seul les actes de gestion courante. Quant aux actes de disposition, ils seront réalisés avec l'autorisation préalable du juge.

LES MESURES 2017

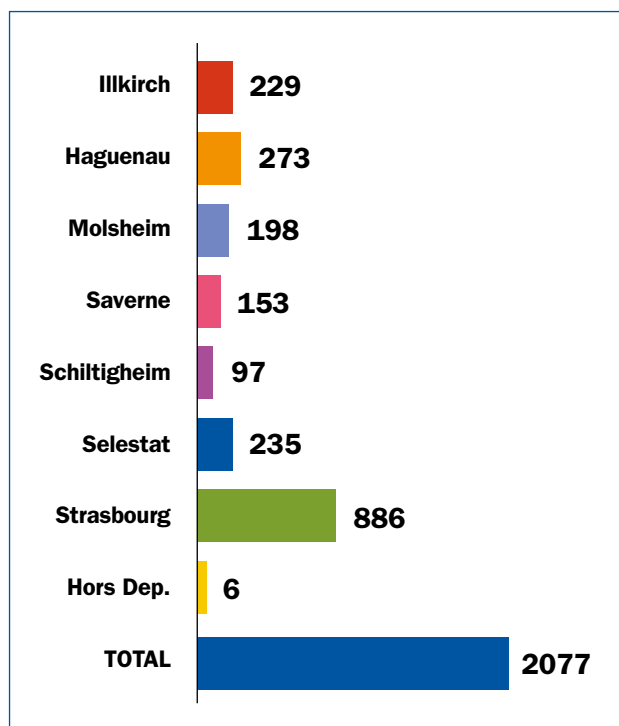
Evolution des mesures

	2015	2016	Entrées	Sorties	31 /12
Curatelles	1121	1114	122	74	1162
Mandat spécial	24	27	52	12	67
Tutelles	872	879	59	90	848
Total	2017	2020	233	176	2077

Nombre de mesures en 2017 : **2 077 mesures dont 56% de mesures de curatelles. A noter en 2017 une forte augmentation : 57 nouvelles mesures.**

Répartition des mesures par Tribunaux d'Instance

Les équipes ont un lien fonctionnel juridictionnel permanent avec les juges et les greffiers. Sur l'ensemble du département, l'UDAF est nommée par 7 Tribunaux d'Instance (TI) soit 10 Juges des Tutelles.

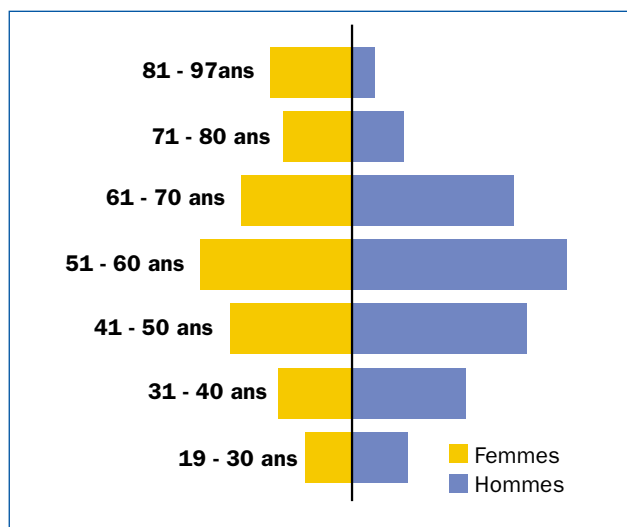


Le TI de Strasbourg représente 43% des mesures globales prononcées.

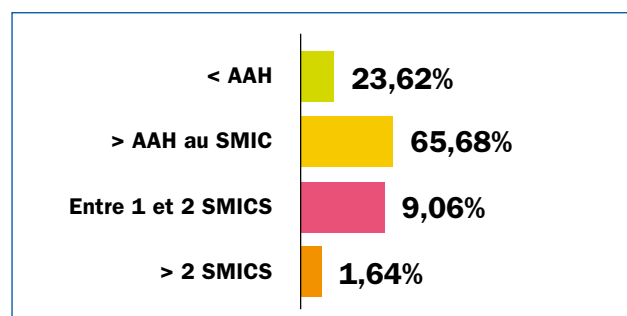
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Pyramide des âges

En 2017, la tranche d'âge la plus significative se situe entre 51 et 60 ans, soit 517 Personnes Protégées. Les hommes représentent 55,37%. La tendance s'inverse après 71 ans.



Tranche de revenus



Les problématiques repérées

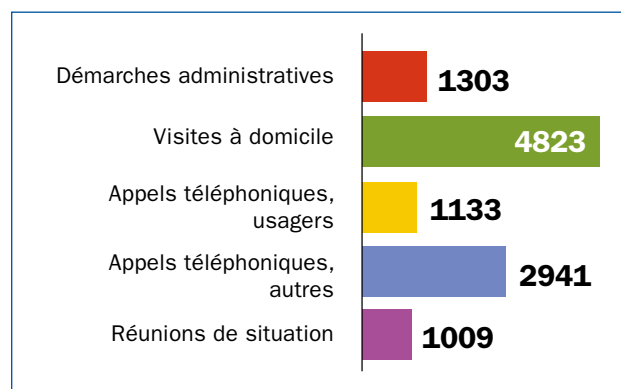
- Une population fortement touchée par des troubles de santé.
- Une population fortement isolée.
- Une population qui rencontre des difficultés liées au logement.
- Une population à faibles revenus.
- Une population qui bénéficie en grande partie de prestations sociales.
- Une population avec peu de patrimoine.

Les évolutions des problématiques du public

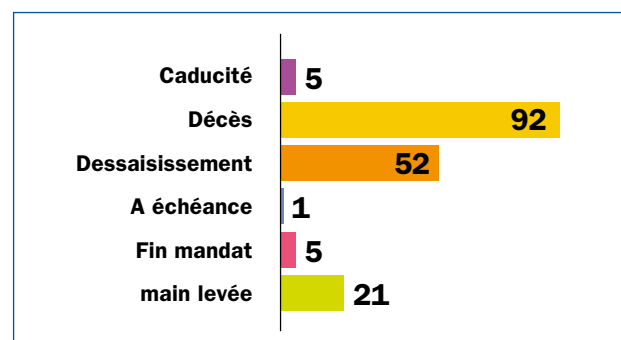
- Des affaires juridiques de plus en plus complexes à traiter (pénal, civil, contentieux, patrimonial).

LES INTERVENTIONS SOCIALES AUPRÈS DES PERSONNES PROTÉGÉES

17 929 interventions répertoriées auprès des majeurs protégés intégrant l'accueil de 6 720 personnes au service soit 560 personnes/mois.



FINS DE MESURES



- Une forte précarité sociale avec une augmentation des personnes bénéficiaires des minima sociaux : incurie, rupture de droits, rupture de soins, personnes sans domicile fixe, expulsions, personnes sans ressources.
- En 2017 plus de 40% des mesures étaient impactées par des difficultés liées au logement.
- L'urgence sociale dès l'ouverture de la mesure avec une accumulation de problématiques concentrées sur une seule et même personne.
- Le vieillissement de la population.
- L'augmentation de mesures en direction de Jeunes Majeurs sortant de l'ASE (de l'aide sociale à l'enfance), nécessitant un relogement urgent. Ces jeunes sont souvent sans projet de vie et sans ressource. En 2017, la tranche d'âge 18-25 ans compte 72 jeunes majeurs (une légère augmentation par rapport à 2016).

■ Le service accompagnement



19 rue du Faubourg National

Le service accompagnement rassemble en une seule entité l'exercice de différentes missions d'accompagnement budgétaire et social. Ce service est résolument inscrit dans la mission socioéducative, tant par des accompagne-

ments individuels dans le cadre :

- **judiciaire** (Mesure d'accompagnement judiciaire MAJ et mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial MJAGBF),
- **administratif** (délégation du Conseil Départemental pour l'exercice de la mesure d'accompagnement social personnalisé M.A.S.P avec gestion),
- **contractuel** (P.A.S.S. contre le surendettement et micro-crédit) mais aussi par le biais d'ateliers collectifs. Nous assurons un accompagnement personnalisé, en mobilisant la mesure ou le dispositif adapté à la spécificité de chaque situation. L'accompagnement proposé vise le retour à l'autonomie.

Le service Accompagnement se compose de plusieurs équipes. Tous les professionnels accompagnant le public, ont une formation initiale de travailleur social (éducateur spécialisé, assistant de service social et conseillère en économie sociale et familiale), complétée pour les délégués exerçant des MAJ et des MJAGBF par le certificat national de compétences (CNC), exigé pour exercer ce type de mesures.

Les équipes

Au 31 décembre de l'année 2017, plusieurs équipes garantissent le bon fonctionnement du service Accompagnement :

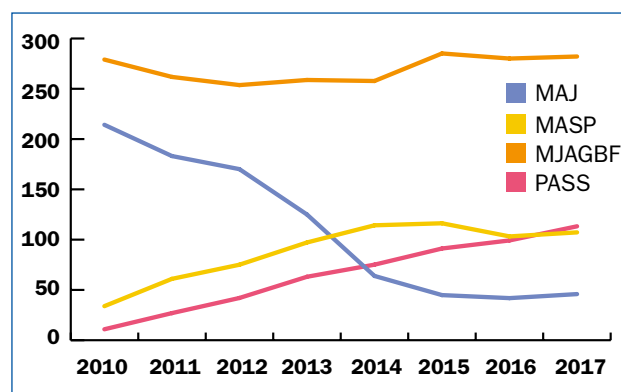
Une équipe administrative comprenant de 3 secrétaires et une standardiste (pour 4 équivalents temps plein ETP) :

- 7 délégués exerçant les MASP et MAJ pour 4.7 ETP
- 10 délégués exerçant les MJAGBF pour 9.2 ETP
- 2 délégués assurant les accompagnements du PASS contre le surendettement et les suivis du microcrédit pour 1.3 ETP
- 1 adjoint au chef de service pour 1 ETP
- 1 chef de service pour 0.6 ETP

Les équipes sont épaulées par les référents des services, experts dans leur domaine, à savoir :

- 1 référent logement
- 1 référent santé
- 2 référents prévention du surendettement
- 1 référent culture

L'ACTIVITÉ DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT



Ce graphique donne une vision d'ensemble de l'activité du service accompagnement et relève deux périodes significatives pour les mesures administratives et judiciaires au cours des 7 dernières années :

2010 à 2014 : forte chute du nombre de MAJ, parallèlement à la montée en puissance des MASP avec gestion. Cette corrélation est logique puisque la MASP avec gestion, qui a fait son apparition en 2009, est le préalable à la judiciarisation de la mesure.

Les mesures AGBF connaissent également une régression – moins marquée toutefois – au niveau des prononcés de mesures.

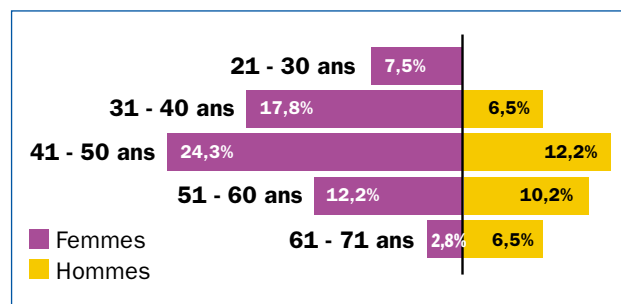
2015 - 2017 : le nombre de mesures judiciaires et administratives se stabilisent.

Notons que, parallèlement, le nombre de personnes accompagnées dans le cadre du **PASS contre le surendettement** (Point Conseil Budget) poursuit une **progression croissante** depuis sa création.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

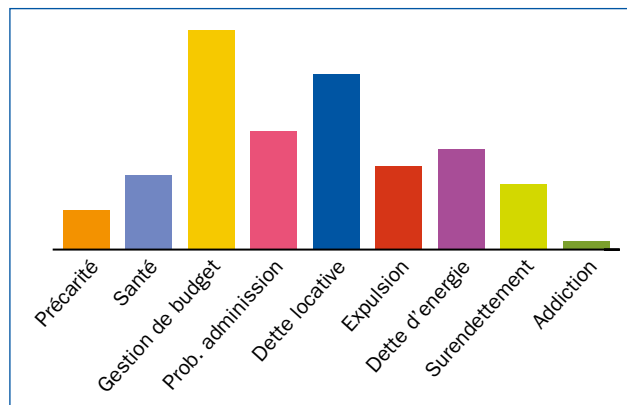
Au 1^{er} janvier 2017, nous suivions 102 personnes.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées en 2017, 64% des bénéficiaires sont des femmes. Parmi elles 65% ont entre 31 et 50 ans.



En 2017, 56 nouvelles mesures ont été accordées et 51 ont pris fin.

Les problématiques détectées à l'ouverture de la MASP avec gestion pour ces 56 personnes sont :

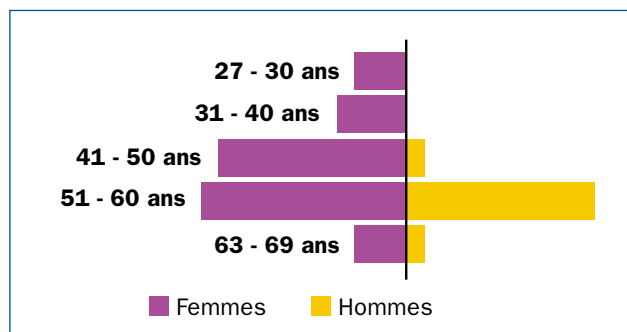


Plus de 70% des personnes ont une dette locative qui s'élève en moyenne à 3805€ ; 41% ont contracté une dette d'énergie pour un montant moyen de 645€.

84% des personnes dont le suivi MASP a démarré en 2017 avaient des dettes, dont le montant moyen est de 8734€.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE

Au 1^{er} janvier 2017, nous suivions 42 personnes.



Sur l'ensemble des personnes accompagnées en 2017, 74% des bénéficiaires sont des femmes. Parmi elles 50% ont entre 41 et 60 ans.

En 2017, 15 nouvelles mesures ont été accordées et 11 ont pris fin. Ce sont 4 prononcés de plus qu'en 2016. L'évolution des prononcés par tribunaux sur les 3 dernières années est la suivante :

Tribunaux	2015	2016	2017
TI - Haguenau	2	2	
TI-Illkirch	1	1	
TI - Molsheim	1		
TI - Saverne	2	5	2
TI - Schiltigheim		1	3
TI - Selestat			2
TI - Strasbourg	5	2	8
Total	11	11	15

LES MESURES D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

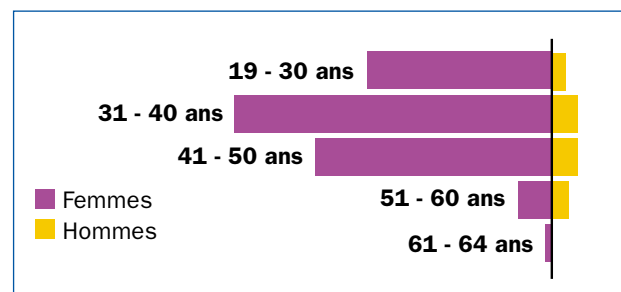
En 2017, 59 nouvelles mesures ont été accordées et 57 ont pris fin. Depuis le pic de 2015 avec 81 instaurations, le nombre de nouvelles mesures diminue (-13% de 2015 à 2016 et -17% de 2016 à 2017). Pour autant le nombre de mesures exercés est relativement constant.

L'évolution des prononcés par tribunaux pour enfants sur les 3 dernières années est la suivante :

Tribunaux	2015	2016	2017
TGI-Colmar	10	8	9
TGI-Saverne	8	9	8
TGI-Strasbourg	63	54	42
Total	81	71	59

Au 1^{er} janvier 2017, nous suivions 280 personnes.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées en 2017, 91% des bénéficiaires (donc des allocataires) sont des femmes dont 37% sont des trentenaires.



Au sein du Service Accompagnement, nous attachons une attention toute particulière à l'axe partenarial.

C'est dans ce cadre que nous avons expliqué les différentes missions du service Accompagnement lors de présentation auprès :

- des gestionnaires de dossiers de surendettement à la Banque de France de Colmar le 13 novembre 2017
- des travailleurs sociaux de la CARSAT le 28 novembre 2017
- des équipes de l'association GALA le 5 octobre 2017

Parallèlement nous poursuivons notre travail de partenariat de proximité avec les responsables d'équipes des unités territoriales de la Ville de Strasbourg. Outre, les échanges individuels réguliers, nous avons rencontré l'ensemble des responsables d'équipes en mai et en novembre pour parfaire les articulations de nos services, toujours en faveur des usagers.

Dans le même objectif, nous avons rencontré l'ensemble des Conseillères en Economie Sociale et Familiales de la Ville de Strasbourg pour leur présenter spécifiquement les missions et le fonctionnement du PASS contre le surendettement.

■ Le service Famille Gouvernante

Le service Famille gouvernante est un dispositif de logement accompagné :

- Il propose un **cadre de vie stable** et rassurant à des personnes d'une santé physique et psychique très fragile, marquées par l'isolement.
- C'est un **lieu de vie convivial à dimension familiale**, pour des personnes en incapacité de vivre de manière autonome, et ne relevant pas ou plus d'une hospitalisation ou d'un mode d'hébergement institutionnel.
- Le dispositif repose sur un concept fort : **l'insertion à la vie quotidienne par le logement**. Les résidents sont accompagnés au quotidien 7j / 7 par une équipe de trois gouvernant(e)s dans chaque maison
- Les résidents sont **inscrits dans un parcours santé** (médecin traitant, régularité des soins, etc.).

En 2017, le service comprend 3 maisons relais-pension de famille. Les 3 maisons sont situées au nord du Bas-Rhin. 9 gouvernant(e)s et 1 chef de service en assurent le fonctionnement au quotidien.

- **Mertzwiller** : 7 Rue des genêts. Ouverture en 2004. 8 logements loués à OPUS 67 dont un logement destiné à la vie collective et un logement pour un(e) gouvernant(e). Capacité : 12 personnes
- **Saverne** : 69-71 route de Dettwiller. Ouverture en 2011. C'est un immeuble loué par DOMIAL. Immeuble de 15 logements avec espaces collectifs (dont un appartement de fonction). Capacité : 16 personnes.
- **Weiler (commune de Wissembourg)** : 73 rue de la vallée. Ouverture en 2012. Immeuble de 8 logements rénové par OPUS 67. Capacité : 14 personnes et une maison pour un(e) gouvernant(e).

Le public : C'est un public fragile dont le parcours est marqué par la maladie mentale, les addictions, les problèmes de santé liés au parcours de vie et à l'âge.

Les résidents sont des hommes (90%). La tranche d'âge des 50 - 70 ans est la plus représentée. Leurs ressources proviennent pour 55% d'entre eux de l'AAH. 91% des résidents ont une mesure de protection.

L'équipe des gouvernant(e)s



Les Temps forts

ENQUÊTE DE SATISFACTION (de décembre 2017) à laquelle 70% des résidents ont répondu.

Une phrase résonne particulièrement : « maintenant, je suis bien ici ». Dans les points forts: « **pouvoir discuter avec d'autres résidents, se sentir protégé, l'accueil et l'ambiance** ».



LES OLYMPIADES, journée de rencontre conviviale et ludique entre les résidents des 3 maisons.

■ La Maison de Marckolsheim

Cette maison de 6 logements, sise au bord du Rhin, permet dans le cadre d'un financement Etat, l'ALT (Allocation de Logement Temporaire) l'hébergement de personnes ayant des difficultés à se loger. En 2017, nous avons poursuivi notre collaboration avec notre partenaire ARSEA – Espérance de Sélestat à qui nous avons confié la gestion locative de la maison. Celui-ci assure aussi l'accompagnement social des personnes hébergées.

En 2017, 6 ménages ont été hébergés ce qui représente 10 personnes (6 adultes et 4 enfants). 1 seul ménage entré et sorti du dispositif en 2017. Le temps de présence dans la maison a fortement augmenté en 2017 : 3 ménages présents depuis 35 mois et 2 depuis 15 mois. En 2017 nous avons procédé à des travaux importants pour garantir aux résidents une eau potable puisée dans la nappe phréatique.



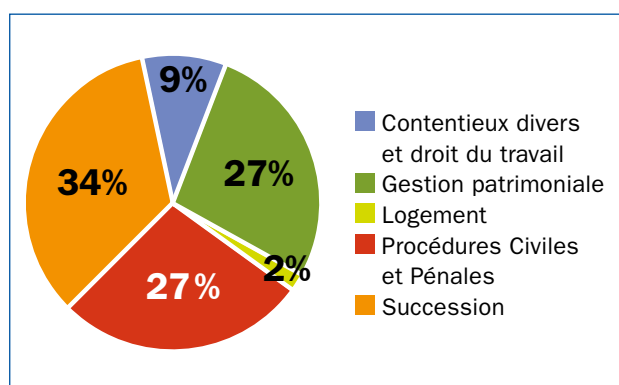
Les services supports

■ Le service juridique

Le volume d'activité

Au 31/12/2017, le volume des affaires menées par le service juridique présente un nombre de 630 affaires juridiques encore ouvertes pour 463 personnes protégées. Ces actions juridiques se décomposent en :

- **59 affaires contentieuses diverses** (droit du travail – contentieux administratif).
- **171 affaires relatives à la gestion du patrimoine** (achat – vente – partage et autres procédures devant notaire).
- **15 procédures d'expulsion** ou relatives au logement des personnes protégées.
- **171 affaires de procédures juridiques** ouvertes devant les juridictions civiles (divorce – juge aux affaires familiales en obligation alimentaire – pension alimentaire et droit des enfants) ou pénales (majeurs protégés prévenus ou victimes d'infraction).
- **214 dossiers de règlement de succession** en cours.



Au cours de l'année 2017, le service juridique a :

ouvert 374 nouvelles affaires qui sont venues se rajouter au 681 affaires encore ouvertes au 31/12/2016 et **clôturé 425 affaires parvenues à terme** au cours de l'année.

■ La comptabilité tutélaire

Missions

- Codification des ressources,
- Indexation des factures, saisie des échéanciers et ordres de virement ponctuels,
- Mise à jour de la base des fournisseurs,
- Télétransmission quotidienne des paiements,
- Création et mise à jour des comptes bancaires et de placement dans le logiciel métier,
- Télétransmission et intégration quotidienne des soldes et opérations des comptes courants et d'épargne avec 7 Établissements bancaires, rapprochements bancaires,
- Comptes Rendus de Gestion annuels et réponses aux juges,
- Calcul et suivi de la participation des personnes protégées (frais de gestion),
- Calcul et reversement de l'Aide Sociale pour les personnes en Etablissements.

Quelques chiffres

- **69 362 factures** scannées et indexées, soit 5780 factures/mois.
- **10 500 fournisseurs**, dont 1 450 nouveaux fournisseurs référencés en 2017 selon une procédure sécurisée.

- **14 000 opérations** de recettes codifiées manuellement sur un total de 461 000 opérations représentant 48 M€.
- **11 400 comptes** courants d'épargne et de placement mis à jour.

En 2017 : création d'un service courrier

La nouvelle version du logiciel métier « EVOLUTION » et la nouvelle organisation administrative démarrées concomitamment en octobre 2017 ont permis la création d'un véritable service de traitement du courrier.

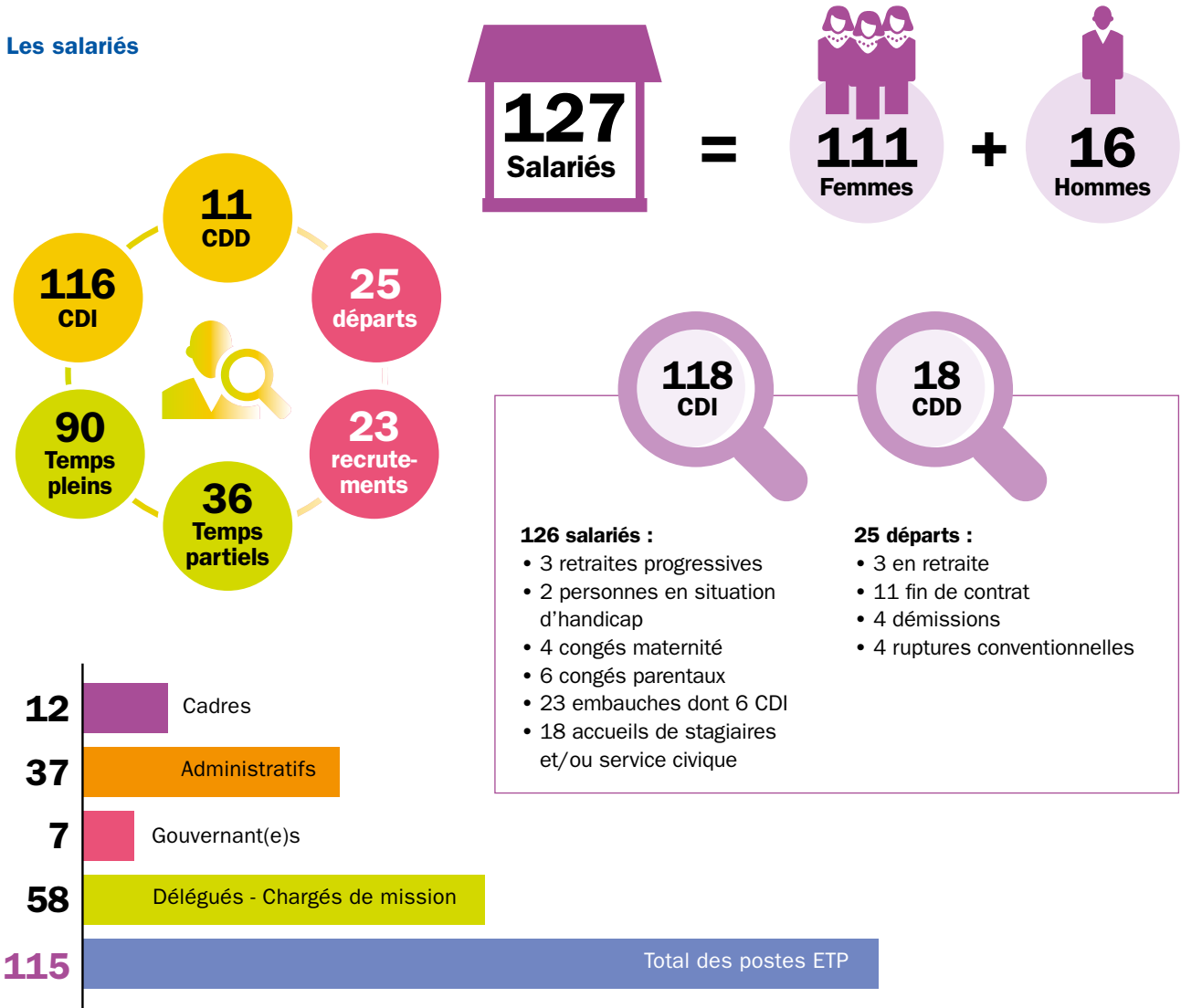
Outre l'ouverture et le tri du courrier, l'équipe est chargée de la pré-indexation des courriers des services Accompagnement et PJM. La pré-indexation comprend le scannage, la reconnaissance optique et le rattachement aux dossiers des documents entrants et permet d'alimenter chaque jour le workflow des services en générant automatiquement les différentes actions de traitement auprès des acteurs concernés.

Le nombre de courriers pré-indexés par mois est de 6 700, soit 304 courriers en moyenne par jour.

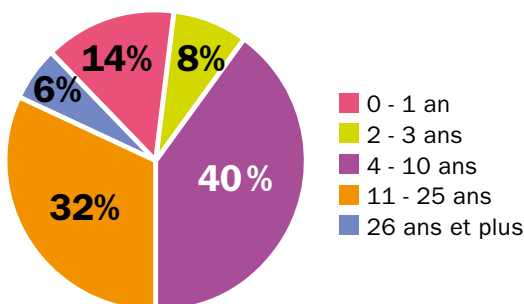
Les ressources humaines

■ Les ressources humaines

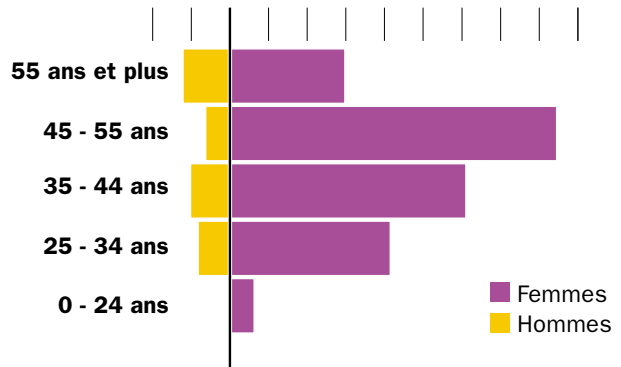
Les salariés



Répartitions par ancienneté



Pyramide des âges



■ La formation



L'UDAF a fait face à deux changements majeurs d'organisation : **la mise en place des assistantes tutélares et du logiciel métier Evolution**. Cela a nécessité une part importante de formation auprès des salariés.

Afin d'alimenter le plan de formation, près de **100 entretiens professionnels** ont été mis en place dans le but d'étudier les perspectives d'évolutions professionnelles, notamment en terme de qualification et d'emploi des salariés.

Temps fort

13 assistantes administratives et secrétaires ont été formées au métier d'assistante tutélaire par Unafor au cours de 2 sessions allant de janvier à décembre 2017.

La formation a porté sur :

- La mesure de protection (3 jours)
- La vie de la mesure de protection (10 jours)
- La fin de la mesure de protection (1 jour)

L'ensemble des salariées a validé avec succès sa formation.

■ Les Instances Représentatives du Personnel

Le Comité d'Entreprise

- **Nombre de réunions du Comité d'Entreprise** : 12.
- **Application en mai de l'accord d'entreprise sur le temps de travail signé en novembre 2016** :
 - Mise en place du forfait jours pour les cadres.
 - Mise en place de l'annualisation pour famille gouvernante.
 - Aménagement des horaires individualisés avec une semaine sur 5 jours ou sur 4,5 jours avec deux choix de demi-journée de libre (mercredi après-midi ; vendredi après-midi).
 - Mise en place d'un système de crédit/débit d'heures par semaine.

Les relations sociales avec les syndicats

Signature en juillet d'un accord d'entreprise sur le compte épargne temps : mis en place en mars 2018.

Mesures Clefs :

- Changement de grille des secrétaires et assistantes administratives dans le cadre de la création des postes d'assistantes tutélares.
- Mise à jour et intégration d'annexes dans la charte informatique : Droit à la déconnexion et filtrage des accès internet.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

- Nombre de réunions CHSCT : 3
- Accidents du travail avec arrêt : 1
- Accidents du travail sans arrêt : 1
- Fiches déclaratives d'incidents : 15 agressions verbales - 0 agression physique
- Nombre de dépôts de plainte : 3

Montant des œuvres sociales géré par le Comité d'Entreprise : 42 300 €.



■ La matinée plénière du 16 janvier

Comme chaque année, cette matinée est l'occasion d'une rencontre entre l'ensemble des salariés pour faire le point des dossiers en cours. C'est aussi le moment où le président Alphonse PIERRE présente ses vœux aux salariés, remet les médailles du travail et remercie les personnes parties en retraite.

Médailles du travail

Véronique VOGEL : OR

Béatrice UFFLER : VERMEIL
(remise en janvier 2018)

Anne Lise GAVERIAUX : ARGENT

Fabienne GROB : ARGENT

Muriel BIHLER : ARGENT

Muriel GILLMAN : ARGENT



Fabienne GROB



Véronique VOGEL



Muriel GILLMAN



Muriel BIHLER



Anne Lise GAVERIAUX

Départ en retraite

Gabriel GEISLER :
42 ans de services.

Marie Laure VANBERKEL :
35 ans de services.

Gisèle WOLFF :
31 ans de services.

Philippe CURIEN :
25 ans de services.



Marie-Laure VANBERKEL



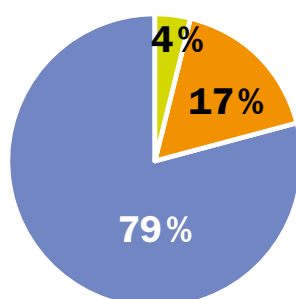
Gisèle WOLFF

Les ressources financières

■ Le budget

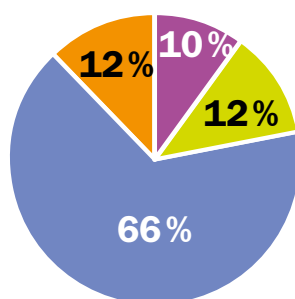
Les charges :
6 654 755 €

- Autres
- Fonctionnement
- Charges de personnel



Les produits :
6 695 074 €

- Prestations
- Tarification des services
- Subventions
- Autres



La répartition des charges par service

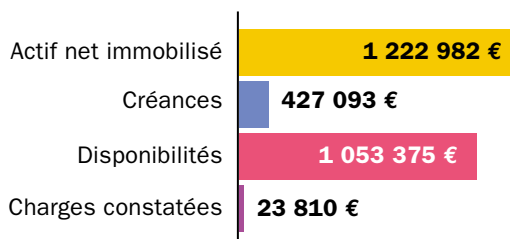
- Action Familiale
- Protection Juridique des Majeurs
- Aide Gestion Budget Familial
- Accompagnement des familles
- Famille Gouvernante



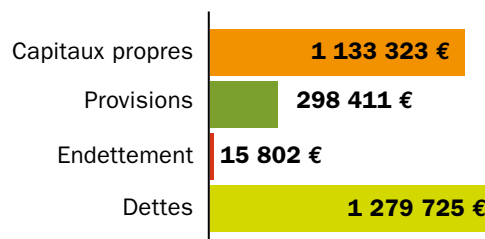
Le résultat 2017 :
+ 40 317 €
contre -73 250 €
en 2016

■ Le bilan

L'actif : les emplois



Le passif : les ressources



■ Les locaux

Propriétés

Strasbourg, 19 rue du Faubourg National : dans cet ensemble de 903 m² acquis en 1989 sont installés sur un seul niveau le service accompagnement des familles ainsi que le service juridique et la grande salle de réunion de l'Udaf.

Strasbourg, 4 quai Altorffer : dans cet ensemble de 657 m² acquis en 1996 et 2006 est hébergé sur trois niveaux le service protection juridique des majeurs.

Marckolsheim, maison de six logements située Hameau-du-Rhin acquise en 1996.

Locations

Strasbourg, 19, rue du Faubourg National ; un appartement au deuxième étage où est installé le service de comptabilité tutélaire.

Strasbourg, 22 rue du 22 Novembre : un appartement Habitation Moderne de 160 m² au deuxième étage où sont installés la direction, le centre de ressources action familiale, la comptabilité associative et les ressources humaines.

Mertzwiller, 7 Rue des Genêts.

Saverne : 69-71 route de Dettwiller.

Weiler (commune de Wissembourg) : 73 rue de la vallée.

L'Udaf Bas-Rhin regroupe **39 associations**, auxquelles **18 312 familles adhèrent**.
Mais au-delà de ses adhérents, l'Udaf représente toutes les familles du département.

Les associations membres :

-  ● A.F.C. Associations Familiales Catholiques (3 associations locales)
-  ● A.F.P. Associations Familiales Protestantes.
-  ● A.F.L. Associations Familiales Laïques (3 associations locales)
-  ● A.F.P. Associations Familiales Protestantes (2 associations locales)
-  ● A.G.F. Association Générale des Familles (101 sections locales)
-  ● Familles Rurales (6 associations locales)
-  ● Confédération Syndicale des Familles (15 associations locales)
-  ● AAPEI de Strasbourg Association de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales
-  ● AAPEI Haguenau Wissembourg
-  ● AAPEI Région de Saverne
-  ● ADAPEI du Bas-Rhin
-  ● APEI Centre Alsace Amis et Parents d'Enfants Inadaptés du Centre Alsace
-  ● ALEF Association Familiale de Loisirs Educatifs et de Formation
- ● APF Association des Paralysés de France

-  ● OPFAL Organisation Populaire et Familiale des Activités de Loisirs
-  ● Association Départementale des Conjointes Survivants et Parents d'Orphelins
-  ● EFA Enfance et Familles d'Adoption
-  ● FMH Fédération des Malades et Handicapés
-  ● Jumeaux et Plus association du 67
-  ● La Famille du Cheminot
-  ● SOS Papa
-  ● UNAFAM du Bas-Rhin Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques
-  ● DMP Dessine moi une passerelle

Les mouvements associés :

- Fédération des Centres Socio-culturels du Bas-Rhin
- Nadi Chaabi
- AID Aide et Intervention à Domicile 67
- Association des Familles de Traumatisés Craniens
- AFIL Accueil Famille Insertion Liaison
- APEEIMC Association Parentale d'Entraide aux Enfants atteints d'une Infirmité Motrice Cérébrale

L'Udaf Bas-Rhin en 2017 a reçu les soutiens financiers de :



UDAF Bas-Rhin

19, rue du Faubourg National • CS 70062 • 67067 Strasbourg Cedex

Tél. **03 88 52 89 89** • Courriel udaf67@udaf67.fr • Facebook **UDAF Bas-Rhin**
site www.udaf67.fr

